



mon patron a t'il le droit de modifier les horaires de travail

Par **mumu68**, le **06/01/2013** à **09:00**

bonjours

mon patron me donne mes haoraire le samedi a midi pour la semaine qui suit ... alors que la loi dit 2 semaine avant pour des horaire individuelle

par la suit, j'ai vu qu'il avait pas mit horaire pour le vendedri et le samedi qui vient

ma question est lundi a t'il le droit de changer les horaire , combien de jours a l'avance a t'il le droit de changer modifier les horaire

merci pour vos reponse et bonne annee 2013

Par **P.M.**, le **06/01/2013** à **09:35**

Bonjour,

A ma connaissance, il n'y a aucune Loi qui prévoît un tel délai de prévenance mais effectivement celui appliqué est beaucoup trop court même si l'employer peut changer les horaires en cas de circonstances exceptionnelles...